

## Les PCPE en Nouvelle-Aquitaine Evolution 2020-2021

Les PCPE, pôles de compétences et de prestations externalisées, s'adressent à l'ensemble des personnes en situation de handicap et permettent d'assurer leur accès à des prestations de professionnels dont les qualifications sont reconnues et les pratiques conformes aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles en vigueur. Ils ont été définis par l'instruction n° DGCS/SD3B/2016/119 du 12 avril 2016 qui en a fixé un cahier des charges<sup>1</sup>.

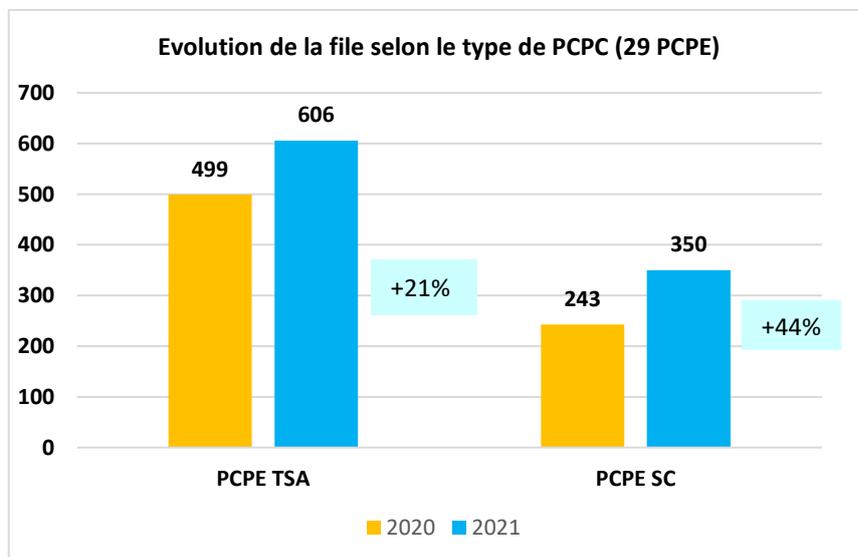
Ce document a vocation à faire le point sur l'évolution des PCPE de Nouvelle-Aquitaine entre 2020 et 2021. En 2020, 29 PCPE étaient installés en Nouvelle-Aquitaine : 16 PCPE TSA et 13 PCPE situations critiques. Leurs caractéristiques et leur public ont été présentés dans une étude à laquelle l'exhaustivité des PCPC ont participé<sup>2</sup>. En 2021, un 30<sup>ème</sup> PCPE a été financé en Nouvelle-Aquitaine<sup>3</sup>.

L'ARS a souhaité que l'évolution des PCPE entre 2020 et 2021 soit analysée autour de 3 indicateurs :

- La file active,
- La répartition des personnes accompagnées entre mineurs et majeurs,
- La situation scolaire des enfants de 3 à 15 ans.

Tous les PCPE de Nouvelle-Aquitaine ont communiqué leur rapport d'activité pour l'année 2021. Cependant, les rapports ne sont pas standardisés, aussi leur contenu varie d'un PCPE à l'autre, par exemple en termes de classes d'âges utilisées pour décrire le public ou encore en termes de précisions sur la situation scolaire. Le rapport d'activité du PCPE girondin créé en 2021 est incomplet, il ne permet pas de prendre en compte les données le concernant. Aussi les données suivantes concernent 29 PCPE.

### File active des PCPC



En 2020, les 29 PCPE de Nouvelle-Aquitaine ont accompagné 742 personnes.

En 2021, l'effectif total est de **956 personnes accompagnées**, soit une augmentation de **29%** de la file active des PCPE de la région.

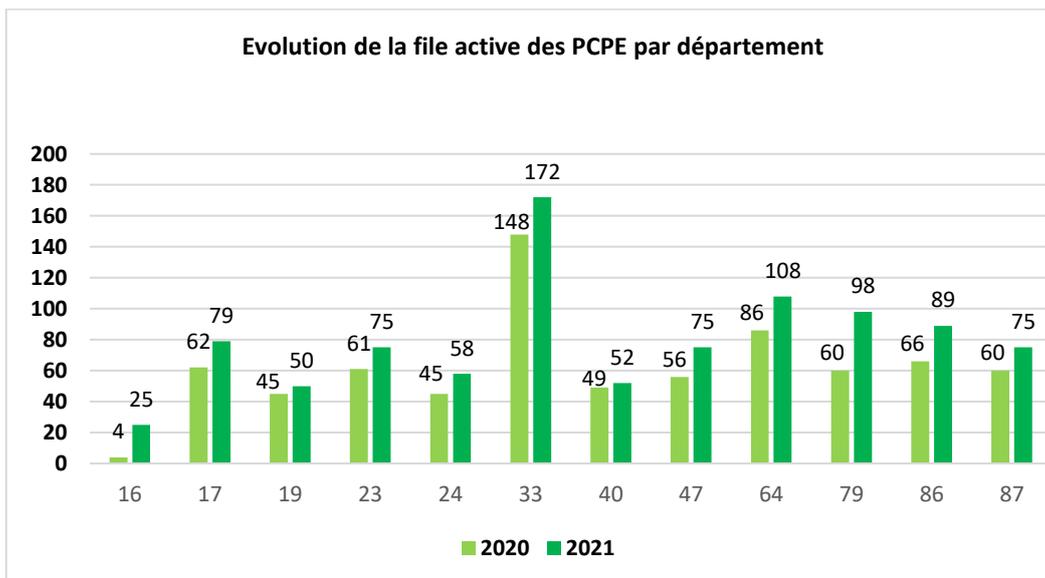
La montée en charge de l'activité a été plus forte pour les PCPE SC (+44 %) que pour les PCPE TSA (+21%).

Sources : Etude PCPE 2021 ARS-CREAI, rapports activité PCPE 2021-  
Exploitation : CREAI NA

<sup>1</sup> « Brochure PCPE » du Ministère des Affaires sociales.

<sup>2</sup> [https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr/etude/show\\_article/les-pcpe-en-nouvelle-aquitaine-diagnostic-regional-partage](https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr/etude/show_article/les-pcpe-en-nouvelle-aquitaine-diagnostic-regional-partage)

<sup>3</sup> PCPE « complémentaire » rattaché au PCPE Bordeaux Métropole



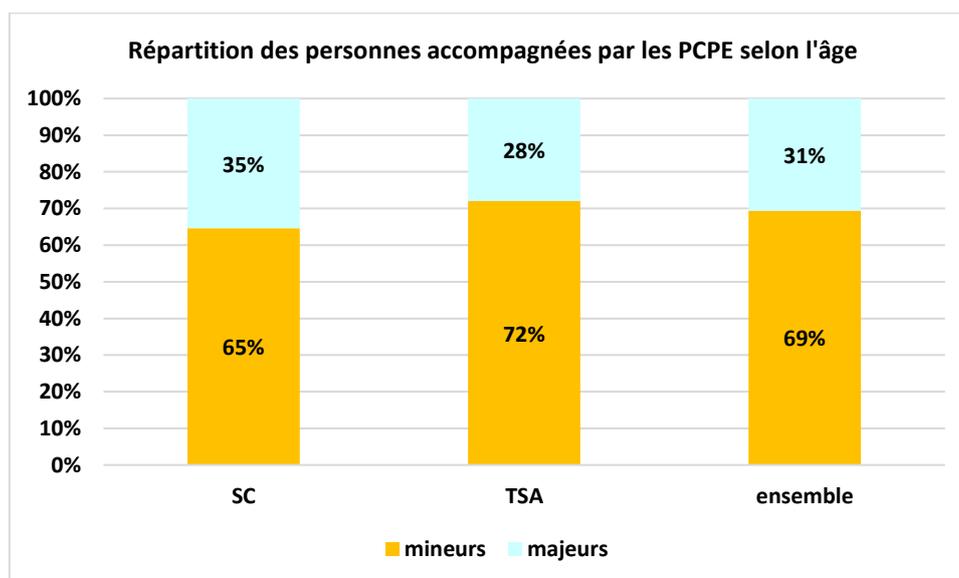
Sources : Etude PCPE 2021 ARS-CREAI, rapports activité PCPE 2021- Exploitation : CREAI NA

*NB – En Charente, les 2 PCPC ont commencé leur activité fin 2020, d'où la faiblesse des effectifs accompagnés cette année-là.*

### La répartition par âge

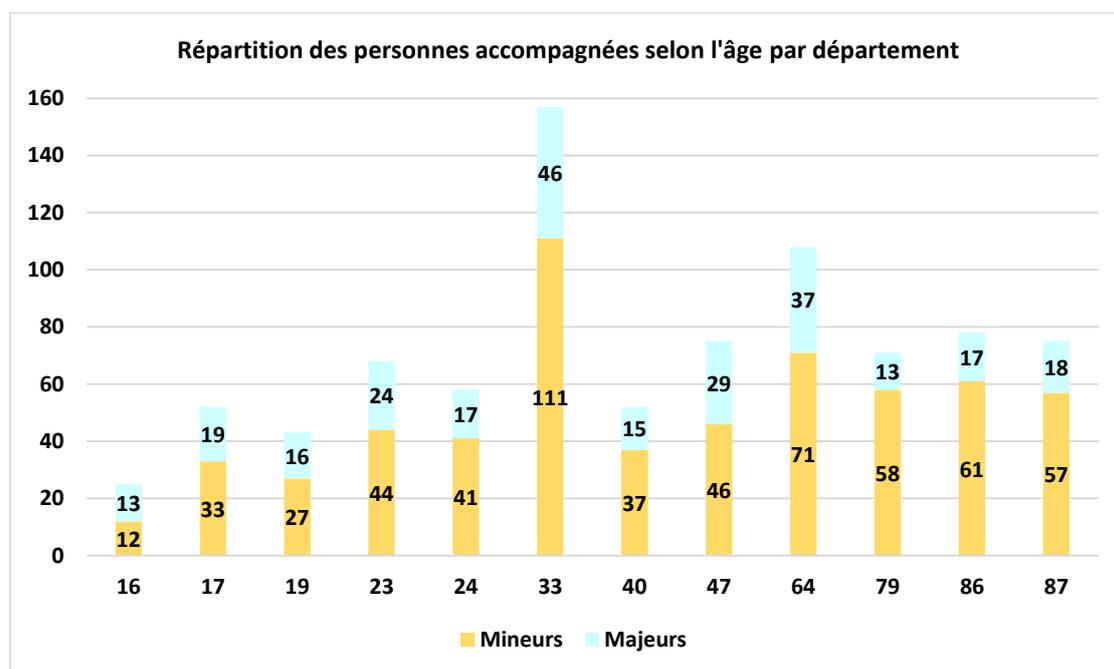
Les rapports d'activité ne sont pas harmonisés en ce qui concerne la répartition par âge, même en ce qui concerne les grands groupes « mineurs/enfants » et « majeurs/adultes » avec un âge limite fixé parfois à 18 ans, parfois à 20 ans. Pour un PCPE, l'âge n'apparaît pas. Les données présentées peuvent donc être un peu approximatives.

**En 2021, 69%** des personnes accompagnées par les PCPE en 2021 **sont mineures** (effectif : 598) **et 31% sont majeures** (effectif : 264). La place accordée aux majeurs s'est donc **légèrement renforcée** par rapport à 2020 où la répartition observée était de 72% de mineurs et 28% de majeurs. Comme en 2020, les PCPE SC accompagnent davantage de majeurs que les PCPE TSA (les TSA étant des situations pour lesquelles la « criticité » apparaît plus rapidement).



Source : rapports activité PCPE 2021- Exploitation : CREAI NA

Selon le département, la part des jeunes de moins de 18/20 ans dans les files actives peut varier de 48% (en Charente) à 82% (dans les Deux-Sèvres) ou 78% dans la Vienne.



Source : rapports activité PCPE 2021- Exploitation : CREAI NA

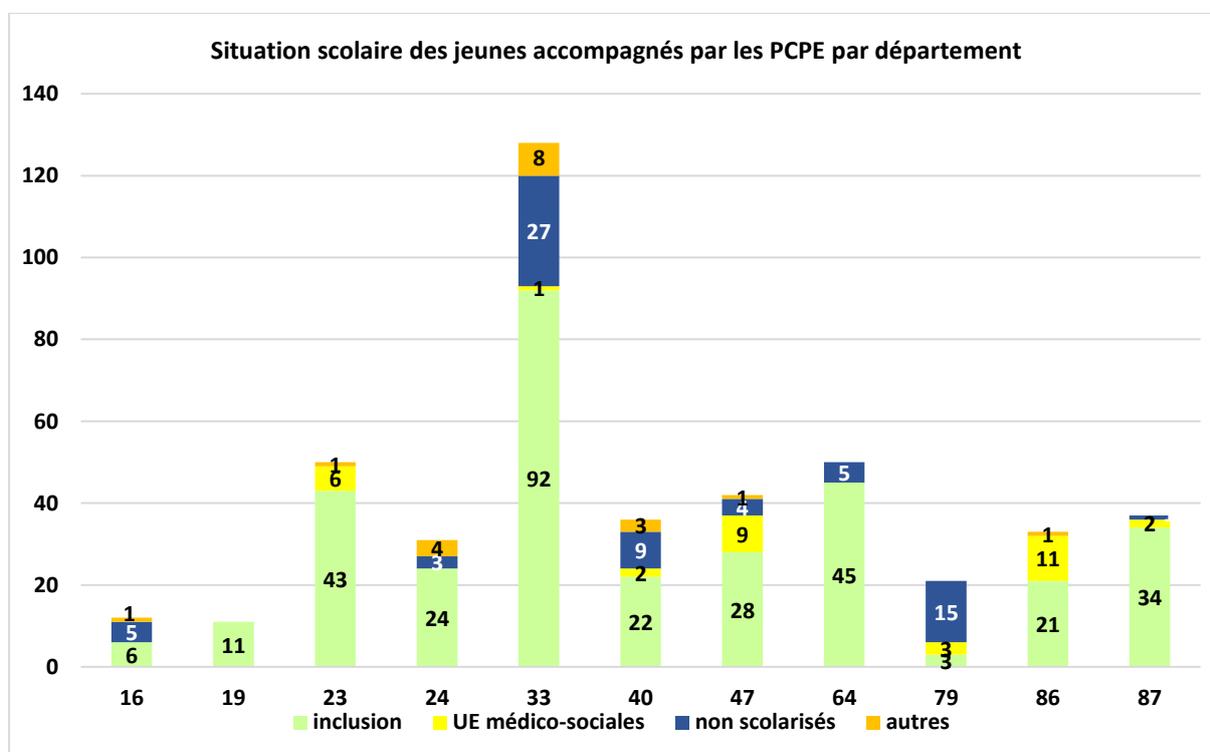
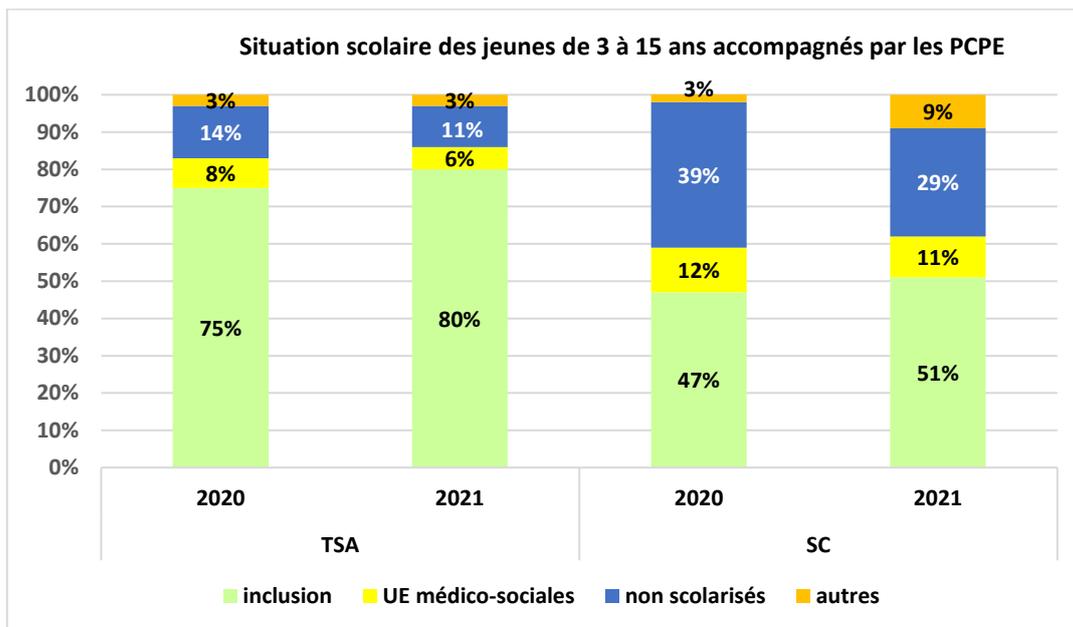
### La situation scolaire des enfants de 3 à 15 ans

Le repérage des conditions de scolarisation des enfants de la tranche d'âge d'obligation scolaire (3-15 ans) s'est heurté au fait que les données présentées dans les rapports d'activité des PCPE sont très disparates. Ces données ne sont pas nécessairement reliées aux 3-15 ans, voire parfois complètement amalgamées avec la situation des adultes (ex : % commun de personnes ni en scolarisation, ni en activité professionnelle). La situation scolaire n'est pas indiquée dans les rapports d'activité de 9 PCPE sur les 30 étudiés. Les données présentées ici sont donc à prendre en compte avec beaucoup de réserves car elles concernent 75% des mineurs accompagnés (information disponible pour 451 mineurs sur 598).

La situation scolaire des jeunes accompagnés par les PCPE TSA reste à peu près stable entre 2020 et 2021 avec toujours une très large majorité en inclusion<sup>4</sup>, autour de 80%.

Les jeunes accompagnés par les PCPE SC sont nettement moins souvent en inclusion que les jeunes avec TSA et sont plus souvent déscolarisés. Toutefois, on note une forte réduction de la part des jeunes en situation critique non scolarisés suivis par ces PCPE, la proportion passant de 39% en 2020 à 29% en 2021, au bénéfice de l'inclusion et d'autres formes de scolarisation.

<sup>4</sup> Sans information sur les scolarisations à temps partiel mais le rapport d'activité harmonisé qui sera utilisé à partir de 2022 prendra en compte ces situations.



L'exercice mené sur des rapports d'activité 2021 des PCPE non harmonisés confirme l'intérêt qu'il y avait à en construire un, ce qui est désormais chose faite, suite à la mission confiée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine au CREAI. Ce rapport d'activité harmonisé sera utilisé pour la 1<sup>ère</sup> fois pour l'exercice 2022.

**Réalisation : Bénédicte MARABET et Patricia FIACRE, CREAI Nouvelle-Aquitaine**